DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2025

AFFAIRE N°2025-CM/084 : DÉLIBÉRATION PORTANT DÉNOMINATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 23 juillet 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 16 juillet 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 01
Abstention : 1
Total des votes : 20

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline - RAYAPIN Marie Kenny – PADRE Hermina - TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann - FOUASSIN Stéphane – DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent – BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Absents représentés : BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 30/07/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-084-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Afin d'honorer la mémoire et l'engagement de personnalités ayant marqué l'histoire de la commune de Salazie par leur implication sociale, culturelle, sportive ou politique, il est proposé de procéder à la dénomination de plusieurs équipements publics.

Ces dénominations visent à :

- Perpétuer le souvenir de femmes et d'hommes dont l'action a contribué au développement du territoire communal ou au rayonnement du cirque de Salazie ;
- Valoriser la mémoire collective en rendant visibles les figures locales auprès des nouvelles générations ;
- Offrir à chaque site un nom porteur de sens et d'identité pour ses usagers.

Après avis des élus du Conseil municipal et consultation des représentants des secteurs concernés, les dénominations suivantes sont proposées :

DÉNOMINATIONS PROPOSÉES :

Secteur Mare à Martins :
– Plateau omnisport : **Raphael SAUTRON**

Secteur Grand Ilet :
– Terrain de foot : **André ELISABETH**

Secteur Mare à Vieille Place :
– Plateau omnisport : **Justin MARIMOUTOU**
– Aire de jeux (face au CASE) : **Auguste CHAPELIN**
– Aire de pique-nique : **Place Roland ELISABETH**
– Sentier Bras Sec : « Sous l'égide de **Benjamin PAUSE** »

Secteur Mare à Citrons :
– Salle des fêtes : **Jean Claude WELMANT**
– Piscine : **Stéphane FOUASSIN**

Secteur Mare à Poules d'Eau :
– Terrain de foot : **Jean Marc LAFABLE**

Secteur Hell-Bourg :
– Boulodrome : **Marc BEGUE**

Secteur Ilet à Vidot :
- Aire de Pique Nique de Domenjod

Secteur Bois de Pomme :
– Plateau omnisport : **Alain BOYER**
– Boulodrome : **Auguste NATIVEL**

Dénomination proposée pour les équipements publics dont les aménagements sont en cours :

Grand Ilet : Place de l'église (PIVE) : **Place Maximin MAILLOT**

Hell Bourg : Maison Morange : **Maison des Musiques de l'Océan Indien – Collection Robert Fonlupt**

Ilet à Vidot : Aire de Bras Marron : **Thérèse Marguerite ELISABETH**

Mare à Poule d'eau : Site touristique de la Mare à Poule d'eau **: Place Maurice PAYET**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-084-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

Le travail de dénomination des équipements publics sera poursuivi sur les équipements publics suivants :

Mare à Vieille Place : Terrain de foot du radier

Hell Bourg :

- Espace culturel
- La case du patrimoine
- Bibliothèque

Centre-bourg de Salazie : Maison du terroir

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la volonté de valoriser le patrimoine humain local et de donner un nom à chaque équipement concerné,

Considérant l'intérêt de transmettre aux générations futures la mémoire des personnes ayant œuvré pour le territoire,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à la majorité (20 voix pour) – 1 abstention :**

ARTICLE 1 :

- **De donner aux équipements publics mentionnés ci-dessus les dénominations telles que listées dans l'exposé des motifs.**

ARTICLE 2 :

Les services municipaux sont chargés de la mise en œuvre des modalités pratiques de signalétique et d'information.

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera notifiée à l'ensemble des personnes concernées et publiée dans les formes réglementaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250722-DCM-2025-084-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025